

46 - Mise en place de médiation étudiante

M. ALLEMANN, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Depuis 2008, la Ville de Besançon s'est mobilisée sur les questions liées à la gestion de la fête et sur la réduction des risques lors des soirées festives, notamment celles du jeudi soir, en centre-ville.

Certaines formes de consommation d'alcool (première ivresse précoce, banalisation de la consommation, recherche de l'ivresse immédiate - «binge drinking») sont maintenant bien ancrées au sein de la jeunesse bisontine et préoccupantes au vu de leurs conséquences en terme de santé publique : comas, dépendance, accidents de la route...

Ce phénomène n'est pas encore aussi développé en France que dans d'autres pays (Angleterre, Espagne), mais les évolutions de ces pratiques au niveau européen laissent à penser que la situation bisontine peut évoluer défavorablement.

Ce mode de consommation génère également des risques en matière de tranquillité publique, notamment parce que la consommation d'alcool se déroule sur l'espace public le jeudi soir dans certaines rues de Besançon.

Chaque jeudi soir d'octobre à juin, ou lors de certaines manifestations étudiantes, certains espaces publics du centre-ville ou de Battant sont le lieu de retrouvailles d'étudiants ou de jeunes adultes dont l'alcoolisation génère des comportements gênants ou dangereux : bruit, déchets, déjections, agressions, insécurité routière...

Une réflexion globale sur la gestion de la fête est actuellement menée conjointement par la Ville de Besançon, la Préfecture, l'ADDSEA (Association départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte) et les nombreux partenaires concernés par ce sujet. La médiation étudiante a été identifiée comme un axe de travail intéressant et prometteur en matière de prévention des conduites à risques ainsi que des troubles à la tranquillité publique.

La prévention par les pairs est une approche éducationnelle qui fait appel à des personnes de même âge, de même contexte social, fonction, éducation ou expérience, pour donner de l'information et pour mettre en avant des types de comportements et des valeurs. L'éducation par des pairs est une alternative ou un complément aux stratégies d'éducation à la santé traditionnelles. Cette approche repose sur le fait que lors de certaines étapes de la vie, notamment chez les adolescents, l'impact des pairs est plus grand que d'autres influences.

La Mutuelle des Etudiants, la LMDE, a déjà mis en place, avec de bons résultats, ce type de dispositifs de médiation dans plusieurs villes de France : Rennes, Grenoble, Angers, etc.

La Mission Tranquillité Publique souhaite formaliser un partenariat avec cet organisme au travers d'une convention pour expérimenter un dispositif de médiation étudiante lors des soirées du jeudi soir à Besançon. Cette collaboration se concrétiserait dès 2012 par la mise en place de ce dispositif de médiation lors de six soirées sur le dernier trimestre de l'année, pris en charge par la Ville par le versement d'une subvention de 4 000 €.

En cas d'accord, la somme de 4 000 € sera prélevée sur la ligne 65.522/6574 CS 10063 qu'il conviendra d'abonder, lors de la décision modificative n° 2 de l'exercice, par un mouvement de crédits d'égal montant en provenance de la ligne 012.522/64131 CS 10063.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider la mise en place de médiation étudiante
- d'autoriser le versement de la subvention de 4 000 € à la LMDE

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec cette association.

«Mme Catherine GELIN : Je voulais dire que finalement il y avait une certaine responsabilité au niveau de la Ville concernant l'aspect festif lié à l'alcool. Je me souviens des manifestations pour les jeunes, les manifestations «Open bar» qui heureusement ont été supprimées. Je peux rappeler également l'acquisition par La Rodia d'une licence IV qui permet la vente d'alcools forts lors de manifestations festives. Il n'y a pas que les étudiants, il y a également des personnes qui viennent de l'extérieur de Besançon, des jeunes, il y a même de très jeunes qui sont en ville et qui consomment cet alcool. J'ai appris récemment qu'il existait un service de vente rapide d'alcool, cela s'appelle «Chrono alcool» ; c'est une entreprise nationale qui, sur simple appel, vous livre cet alcool aussi vite qu'une pizza. Donc je voulais savoir s'il y avait une application des arrêtés municipaux qui se faisait, si pour accompagner cette mesure, pour aider les étudiants et la LMDE on pouvait faire intervenir les services de sécurité de la Ville ou nationaux parce que j'ai vu qu'il existait des autorisations de vente d'alcool la nuit, et si on pouvait avoir aussi des chartes avec les bars de façon à ce qu'ils ne vendent pas des verres d'alcool au mètre linéaire.

M. LE MAIRE : Il y a une action assez pilote qui a été faite par la Ville au niveau de la charte des bars, c'est vrai que c'est un problème. Il faut trouver un équilibre. Dans cette ville entre autres il y a beaucoup d'étudiants, beaucoup de jeunes et je crois qu'il ne s'agit pas de mettre la Ville sous une cloche, je crois qu'il faut que la Ville continue à vivre mais d'un autre côté c'est vrai qu'il peut y avoir des débordements qui sont gênants en matière de sécurité pour les jeunes eux-mêmes. Il faut travailler avec beaucoup de tact sur le problème de l'alcoolisme des jeunes et des moins jeunes d'ailleurs. Je laisserai Fred ALLEMANN répondre puisqu'il suit ce dossier avec beaucoup de tact et beaucoup de responsabilité et c'est un sujet sur lequel je m'entretiens fréquemment avec M. le Préfet. Je lui ai encore écrit hier à ce sujet pour proposer des choses, donc il faut trouver à la fois les moyens, entre guillemets, de limiter ces phénomènes et de ne pas complètement les empêcher mais je vous dis quand même qu'actuellement il y a beaucoup de contrôles qui sont faits parce qu'il y a la liberté de ceux qui veulent discuter, se promener, prendre un verre et aussi la liberté de ceux qui veulent dormir le soir, donc il faut trouver un équilibre. Mais c'est un problème général, c'est presque un problème de société Madame GELIN. Par exemple en Grande Bretagne ce problème est encore beaucoup plus aigu que chez nous et c'est vrai que lorsque j'ai vu dans notre ville jumelle à Huddersfield le vendredi soir, des jeunes filles de 14 ou 15 ans, M. MARIOT était avec moi, il doit s'en souvenir, qui étaient quasiment en état de coma éthylique, effectivement ça me pose problème parce que je me dis que ça pourrait être ma petite fille, donc ça nous interroge tous les uns les autres. Ce n'est pas facile à régler mais c'est un problème que nous voulons prendre, que nous avons déjà pris avec M. le Préfet, à bras le corps mais les solutions ne sont pas faciles.

M. Michel OMOURI : Merci Monsieur le Maire. Je pense que tout le monde est d'accord avec vous par rapport à cela donc j'adhère à la médiation des étudiants le jeudi soir. Simplement j'ai juste une remarque, on voit aujourd'hui une consommation d'alcool qui se fait de moins en moins dans les bars, plus sur les lieux publics et je pense qu'il serait judicieux de faire une prévention auprès de la grande distribution parce que tout le monde voit aujourd'hui des jeunes arriver au centre-ville avec des packs ou autres dans leurs sacs. Je pense qu'il faudrait vraiment faire ce travail de fond avec la grande distribution pour les alerter sur ce fléau aujourd'hui qu'est le jeudi soir au centre-ville.

M. LE MAIRE : Il faut aussi faire un travail de sensibilisation après des familles parce qu'il y a quand même la responsabilité des familles. Quand des enfants souvent mineurs vont acheter de l'alcool dans un magasin, le magasin ne doit pas leur en vendre et c'est contrôlé mais quelquefois ce sont des majeurs qui vont acheter pour des mineurs et je crois quand même que le rôle des parents est essentiel. Le rôle des collectivités c'est de faire de la prévention dans les écoles, plutôt dans les collèges et dans les lycées mais c'est aussi le rôle de la famille, c'est une responsabilité personnelle de chaque mère et de chaque père de veiller aussi à cela et d'éduquer ses enfants pour qu'ils ne consomment pas. Mais il y a des actions de prévention qui sont faites. Je reconnais que c'est un dossier pas facile à traiter sur lequel nous avons effectivement quelques soucis, mais nous nous y attelons et on a déjà eu plusieurs réunions à ce sujet auxquelles participaient entre autres M. MARIOT et M. ALLEMANN.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Monsieur le Maire je crois que c'est un sujet particulièrement préoccupant parce qu'on le voit bien, moi j'habite dans le quartier de Montrapon, pas très loin de la Cité Universitaire mais également à proximité des lycées, que ce soit Nicolas Ledoux ou bien d'autres lycées et le CFA et tous les établissements autour et j'avoue qu'on se sent un petit peu désarmé. On est tous parents aussi, grands-parents et je vous rejoins totalement sur la responsabilité des parents, mais je crois vraiment que c'est un problème qui nous concerne tous et que l'on doit tous s'y mettre, prendre ce problème à bras le corps parce que j'ai vu sur le quartier de Montrapon des jeunes qui finalement étaient internes et ils profitent des petits moments où ils peuvent s'échapper de l'internat pour se retrouver à consommer. J'ai essayé de discuter avec eux, savoir un petit peu ce qui les amène justement à se livrer à ce type de comportement et on voit que là les parents n'y peuvent rien, les enseignants non plus parce qu'ils arrivent quand même toujours à échapper à la vigilance des adultes. Donc je pense qu'au-delà du travail des parents, il faut vraiment insister là-dessus, je crois que c'est l'ensemble des adultes, l'ensemble de la communauté éducative mais également je crois qu'il y a un travail de sensibilisation dès le plus jeune âge. Vous avez rappelé que la compétence de la Ville ce sont les écoles et je crois que là on peut lancer un vaste programme de sensibilisation. Il y a déjà des choses qui se font mais il y a un phénomène le «beach drinking», vous avez parlé de ces enfants de 14 ans, un phénomène qui arrive effectivement d'Angleterre et on voit que les plus jeunes de plus en plus y succombent. C'est un effet d'entraînement, les jeunes s'entraînent entre eux et même ceux qui sont mis en garde par leur famille. Donc voilà, un vaste programme démarré le plus jeune possible, on peut se dire qu'ils sont encore jeunes dans les écoles mais je crois qu'il n'est jamais trop tôt pour démarrer ce genre de sensibilisation.

M. LE MAIRE : Je voudrais rappeler aussi que nous avons pris depuis 2002, 2003 des arrêtés pour interdire la consommation dans certains lieux sur le domaine public qui sont mis en application, ainsi que l'interdiction de la vente de la boisson alcoolisée entre 1 h et 6 h du matin. Il n'est d'ailleurs pas impossible que nous soyons obligés de revenir là-dessus pour élargir la plage vu l'étendue du phénomène, c'est une proposition que fait M. le Préfet de Région.

M. Jean-Marie GIRERD : Je constate qu'à l'article 4 de la convention entre la Ville et la Mutuelle des Etudiants il est prévu qu'un rapport annuel est établi par la LMDE et transmis à la Ville le 31 mars de l'année suivante, c'est-à-dire le 31 mars 2013 pour la première fois et donc je crois qu'il serait intéressant soit de le présenter, soit d'avoir une synthèse de ce rapport pour qu'on ait un retour en terme d'évaluation et qu'on le présente au Conseil au 2^{ème} trimestre de 2013 et chaque année pour que l'on puisse voir l'effet de ces politiques et les conséquences.

M. LE MAIRE : Tout à fait.

Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT : Monsieur le Maire, c'était pour répondre à M. OMOURI, simplement effectivement des dispositifs existent que ce soit au niveau de la Préfecture puisqu'on a eu le cas assez récemment avec Jean-Claude ROY d'ailleurs et la Police Municipale. Nous sommes intervenus pour que le Comité de Quartier des Montboucons puisse vendre de la bière lors de son vide grenier puisqu'un dispositif existe pour interdire dans un certain périmètre la vente d'alcool autour des lycées et de l'Université. C'est le premier point et le second, c'est que c'est aussi de la responsabilité de l'ensemble des travailleurs sociaux, des personnels municipaux qui prennent à bras le corps cette réflexion. J'en veux pour preuve la Maison de Quartier de Montrapon qui travaille autour de la Place de Coubertin qui est classée comme place étant interdite à l'alcool puisqu'il y a de nombreux adolescents qui s'y trouvent et que l'on retrouve parfois à des heures inhabituelles de la journée alors qu'ils devraient être soit au collège, soit au lycée. Donc ces professionnels travaillent y compris en lien avec le directeur de la grande surface qui se trouve sur la Place de Coubertin pour ne pas citer son nom, qui aussi met beaucoup de bonne volonté à essayer de sensibiliser les jeunes qui passent avec des caddies remplis de bières.

M. LE MAIRE : Merci.

M. Frédéric ALLEMANN : Depuis un an, nous travaillons en relation avec la Préfecture dans le cadre de PREMICE pour d'abord analyser ce phénomène et connaître plus précisément quel est le public concerné par notamment ces soirées festives. Nous voulons d'abord bien analyser les choses et les étudier et nous nous rendons dans quinze jours 3 jours à Rennes pour un voyage d'étude pour voir comment la Ville de Rennes, précurseur en la matière, a réagi et a mis en place certaines mesures,

d'ailleurs très drastiques sur ce phénomène qui est déjà ancien en Bretagne et est important. Nous sommes parfaitement conscients de toute cette difficulté et nous voulons justement encadrer ce phénomène par la médiation étudiante et la médiation par les pairs qui sera certainement plus efficace qu'une action plus répressive. A Toulouse par exemple le jeudi soir ça finit avec l'intervention des CRS actuellement. Vous vous rendez compte ! C'est un phénomène qui n'est pas simplement franc-comtois, qui est international et qui prend une importance de plus en plus grave en France avec effectivement des risques et heureusement Besançon a été épargnée mais nous avons eu sur Bordeaux plusieurs noyades dans la Garonne avec des gens en état d'ébriété et aussi dans d'autres villes. A Besançon pour le moment, nous avons évité cela mais nous sommes parfaitement conscients et nous travaillons donc avec notamment la Préfecture dans le cadre de PREMICE.

M. LE MAIRE : Cela fait au moins un an que nous travaillons là-dessus. Merci Fred, donc vous êtes tous d'accord».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2012.